6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Canadian Real Estate Investment Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 14 juin 2007 concernant le placement de 2 500 000 parts au prix de 31,25 $ la part.

Le visa prend effet 14 juin 2007.

Courtier(s):
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Corporation Canaccord Capital
Blackmont Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1118777

Décision n°: 2007-MC-1303

Catégorie mondiale énergétique Dynamique
(actions des séries A, F, I et O)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 11 juin 2007 concernant le placement d'actions des séries A, F, I et O.

Le visa prend effet le 12 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1117550

Décision n°: 2007-MC-1271

Deepwell Energy Services Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 14 juin 2007 concernant le placement de droits de souscription de 2 179 357 parts au prix de 6,01 $ la part.

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Courtier(s):
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1119011

Décision n°: 2007-MC-1305

Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD
(parts de la Série Investisseurs et de la Série Institutionnelle)
Fonds mondial de revenu mensuel TD
Fonds mondial de développement durable TD
(parts de la Série Investisseurs)
Fonds d'obligations de société à rendement en capital TD
Fonds quantitatif d'actions américaines TD
(parts de la Série Institutionnelle)
Fonds de croissance de dividendes TD
Fonds de revenu mensuel élevé TD
(parts de la Série H)
Fonds mondial de dividendes
(parts de la Série Institutionnelle et de la Série H)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 13 juin 2007 concernant le placement de parts de la Série Investisseurs et de la Série Institutionnelle de Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, le placement de parts de la Série Investisseurs de Fonds mondial de revenu mensuel TD et Fonds mondial de développement durable TD, le placement de parts de la Série Institutionnelle de Fonds d'obligations de société à rendement en capital TD et Fonds quantitatif d'actions américaines TD, le placement de parts de la série H de Fonds de croissance de dividendes TD et Fonds de revenu mensuel élevé TD et le placement de parts de la Série Institutionnelle et de la Série H de Fonds mondial de dividendes TD.

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1118305

Décision n°: 2007-MC-1299

Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD
(parts de la Série Conseillers et de la Série F)
Fonds de croissance de dividendes TD
(parts de la Série T et de la Série S)
Fonds mondial de dividendes TD
(parts de la Série T et de la Série S)
Fonds mondial de revenu mensuel TD
(parts de la série Conseillers et de la Série F)
Fonds mondial de développement durable TD
(parts de la Série Conseillers et de la Série F)
Fonds de revenu mensuel élevé TD
(parts dela série T et de la Série S)
Fonds du marché monétaire Plus TD
(parts de la Série F)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 13 juin 2007 concernant le placement de parts de la Série Conseillers et de la Série F de Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, le placement de parts de la Série T et de la Série S de Fonds de croissance de dividendes TD, le placement de parts de T et de la Série S de Fonds mondial de dividendes TD, le placement de parts de la Série Conseillers et de la Série F de Fonds mondial de revenu mensuel TD, le placement de parts de la Série Conseillers et de la Série F de Fonds mondial de développement durable TD, le placement de parts de la Série T et de la Série S de Fonds de revenu mensuel élevé TD et le placement de parts de la Série F de Fonds du marché monétaire Plus TD.

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1118475

Décision n°: 2007-MC-1300

Fonds mondial d'infrastructures Dynamique
(parts des séries A, F, I, O et T)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 11 juin 2007 concernant le placement de parts des séries A, F, I, O et T.

Le visa prend effet le 12 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1117548

Décision n°: 2007-MC-1270

Fonds obligations monde TD
(parts de la série O)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 13 juin 2007 concernant le placement de parts de la série O.

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1118261

Décision n°: 2007-MC-1286

Foraco International SA

Visa du prospectus provisoire du 13 juin 2007 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 18 juin 2007.

Courtier(s):
Corporation Recherche Capital
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1119153

Décision n°: 2007-MC-1306

GHG Emission Credit Participation Corp.

Visa du prospectus provisoire du 7 juin 2007 concernant le placement d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire.

Le visa prend effet le 8 juin 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.

Numéro de projet Sédar: 1116762

Décision n°: 2007-MC-1250

Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP

Visa du prospectus simplifié provisoire du 8 juin 2007 concernant le placement d'un emprunt en débentures subordonnées.

Le visa prend effet le 8 juin 2007.

Courtier(s):
BMO Nesbitt Burns Inc.
Merrill Lynch Canada Inc.
Scotia Capitaux Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Casgrain & Compagnie limitée
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Morgan Stanley Canada Limitée
J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc.

Numéro de projet Sédar: 1116914

Décision n°: 2007-MC-1261

OilSands Canada Corporation

Visa du prospectus provisoire du 4 juin 2007 concernant le placement d'unités, au prix de 10,00 $ l'unité, chacune étant composée d'une action de participation et d'un demi-bon de souscription visant l'acquisition d'une action de participation.

Le visa prend effet le 5 juin 2007.

Courtier(s):
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Canaccord Capital
Raymond James Ltée
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Blackmont Capital Inc.
Capital Wellington Ouest
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation Recherche Capital

Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1115341

Décision n°: 2007-MC-1248

6.6.1.2 Prospectus définitifs

American Capital Strategies, Ltd.

Visa pour le prospectus RIM du 8 juin 2007 de American Capital Strategies, Ltd. concernant le placement d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de titres de créance pour un maximum de 5 000 000 000 $US.

Le visa prend effet le 13 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1114467

Décision n°: 2007-MC-1285

Bell Canada

Visa pour le prospectus préalable du 13 juin 2007 de Bell Canada concernant le placement de titres d'emprunt pour une sommes de 3 000 000 000 $.

Le visa prend effet le 13 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1106063

Décision n°: 2007-MC-1281

Bradmer Pharmaceuticals Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 15 juin 2007 de Bradmer Pharmaceuticals Inc. concernant le placement de 6 210 000 unités au prix de 4,00 $ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire.

Le visa prend effet le 19 juin 2007.

Courtier(s):
- Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Blackmont Capital Inc.
- Clarus Securities Inc.
- Partenaires Versant Inc. (Les)
- Valeurs Mobilières Orion Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115630

Décision n°: 2007-MC-1318

Extendicare Real Estate Investment Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 13 juin 2007 de Extendicare Real Estate Investment Trust concernant le placement d'un capital global de 115 000 000 $ de débentures subordonnées non garanties et convertibles à 5,70 % échéant le 30 juin 2014.

Le visa prend effet le 13 juin 2007.

Courtier(s):
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115668

Décision n°: 2007-MC-1277

First Capital Realty Inc.

Visa pour le prospectus préalable du 15 juin 2007 de First Capital Realty Inc. concernant le placement de titres d'emprunt de premier rang non garantis pour un capital total pouvant atteindre 1 300 000 000 $.

Le visa prend effet le 18 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1115649

Décision n°: 2007-MC-1307

Fonds Capital International

Visa pour le prospectus simplifié du 13 juin 2007 concernant le placement de parts des séries A, B, D, F, H et I de :

Capital International – croissance et revenu
Capital International – actions mondiales
Capital International – actions internationales
Capital International – actions américaines
Capital International – petites sociétés mondiales

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1103217

Décision n°: 2007-MC-1297

Fonds de revenu General Donlee

Visa pour le prospectus simplifié du 15 juin 2007 de Fonds de revenu General Donlee concernant le placement de débentures subordonnées convertibles non garanties à 7 % échéant en 2014, d'un capital global de 50 000 000 $.

Le visa prend effet le 15 juin 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1115435

Décision n°: 2007-MC-1319

Fonds Dimensionnels

Visa pour le prospectus simplifié du 8 juin 2007 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie I de :

Fonds d'actions canadiennes de base DFA
Fonds d'actions américaines de base DFA
Fonds américain de valeur DFA
Fonds américain de sociétés à faible capitalisation DFA
Fonds d'actions internationales de base DFA
Fonds international de valeur DFA
Fonds international de sociétés à faible capitalisation DFA
Fonds mondial de titres à revenu fixe de cinq ans DFA

Le visa prend effet le 12 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1084854

Décision n°: 2007-MC-1283

Fonds frontier*Alt*

Visa pour le prospectus simplifié du 7 juin 2007 concernant le placement de parts de série A, de série F et de série I de :

Fonds canadien tout terrain frontier*Alt*
Fonds mondial tout terrain frontier*Alt*
Fonds obligations tout terrain frontier*Alt*

et d'actions de série A de :

Fonds catégorie capital de ressources frontier*Alt*

Le visa prend effet le 12 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1090867

Décision n°: 2007-MC-1269

Fonds Placements Franklin Templeton

Visa pour le prospectus simplifié du 12 juin 2007 concernant le placement de parts des séries A, F et O (à moins d'indication contraire) de :

Fonds de croissance Templeton, Ltée (*actions des séries A, F, I et O*)
Fonds international d'actions Templeton (*parts des séries A, F, I, O et T*)
Fonds de marchés émergents Templeton (*parts des séries A, F, I et O*)
Fonds mondial de petites sociétés Templeton (*parts des séries A, F, I et O*)
Fonds mondial équilibré Templeton
Fonds mondial d'obligations Templeton (*parts des séries A, F, I et O*)
Fonds canadien d'actions Templeton
Fonds canadien de répartition de l'actif Templeton (*parts des séries A, F, O et T*)
Fonds équilibré Templeton (parts de série A)
Fonds de revenu mondial Templeton
Fonds de croissance de petites et moyennes sociétés américaines Franklin
Fonds mondial de sciences de la santé et de biotechnologie Franklin
Fonds de revenu élevé Franklin
Fonds de revenu stratégique Franklin
Fonds d'actions canadiennes Bissett (*parts des séries A, F, I et O*)
Fonds de sociétés à petite capitalisation Bissett
Fonds de sociétés à grande capitalisation Bissett
Fonds de sociétés à microcapitalisation Bissett
Fonds de croissance multinationale Bissett (*parts des séries A, F, O et T*)
Fonds d'actions internationales Bissett
Fonds canadien équilibré Bissett (*parts des séries A, F, I, O et T*)
Fonds de revenu de dividendes Bissett (*parts des séries A, F, I, O et T*)
Fonds d'obligations Bissett (*parts des séries A, F, I et O*)
Fonds d'obligations de sociétés Bissett
Fonds de revenu Bissett (*parts des séries A, F, I et O*)
Fonds de fiducies de revenu et de dividendes Bissett
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Bissett
Fonds de convergence canadienne Bissett
Fonds d'obligations essentielles plus canadiennes Bissett
Fonds Balise Mutual (*parts des séries A, F, I, O et T*)
Fonds Découverte Mutual (*parts des séries A, F, O et T*)
Fonds de sociétés à petite capitalisation canadiennes Franklin Templeton
Fonds américain de croissance des dividendes Franklin Templeton (*parts des séries A, F, O et T*)
Fonds d'obligations totales mondiales Franklin Templeton
Fonds de bons du Trésor Franklin Templeton (*parts des séries A, F, I et O*)
Fonds du marché monétaire américain Franklin Templeton (*parts des séries A, F, I et O*)
Fonds du marché monétaire Franklin Templeton (*parts des séries A, F, I et O*)

d'actions des séries A, F et O (à moins d'indication contraire) de la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée de :

Catégorie de société de croissance Templeton (*actions des séries A, F, I et O*)
Catégorie de société internationale d'actions Templeton (*actions des séries A, F, I et O*)
Catégorie de société de marchés émergents Templeton
Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton (*actions des séries A, F, I et O*)
Catégorie de société canadienne d'actions Templeton
Catégorie de société européenne Templeton
Catégorie de société BRIC Templeton
Catégorie de société de croissance de petites et moyennes sociétés américaines Franklin

Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin
Catégorie de société mondiale de sciences de la santé et de biotechnologie Franklin
Catégorie de société de technologie Franklin
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin
Catégorie de société japonaise Franklin
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Templeton (*actions des séries A, F, I et O*)
Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Templeton
Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Templeton
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Templeton
Portefeuille de catégorie de société de croissance canadienne Franklin Templeton
Portefeuille de catégorie de société de croissance mondiale Franklin Templeton (*actions des séries A, F, I et O*)
Portefeuille de catégorie de société de croissance maximale FranklinTempleton
Catégorie de société d'actions canadiennes Bissett
Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Bissett
Catégorie de société de croissance multinationale Bissett (*actions des séries A, F, I et O*)
Catégorie de société équilibrée canadienne Bissett
Catégorie de société d'obligations Bissett (*actions des séries A, F, I et O*)
Catégorie de société de convergence canadienne Bissett
Catégorie de société d'énergie Bissett
Catégorie de société Balise Mutual (*actions des séries A, F, I et O*)
Catégorie de société Découverte Mutual
Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin Templeton
Catégorie de gestion du rendement Franklin Templeton
Catégorie de gestion du rendement de sociétés Franklin Templeton
Catégorie de rendement à court terme Franklin Templeton
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Templeton (*actions des séries A, F, I et O*)
Catégorie de société du marché monétaire américain Franklin Templeton (*actions des séries A, F, I et O*)

parts des séries A, F et O des Portefeuilles Quotentiel de :

Portefeuille de revenu diversifié Franklin Templeton (*parts des séries A, F, I et O*)
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Templeton (*parts des séries A, F, I, O, R, S et T*)
Portefeuille équilibré de croissance Franklin Templeton (*parts des séries A, F, I, O, R, S et T*)
Portefeuille de croissance Franklin Templeton (*parts des séries A, F, I, O, R et T*)
Portefeuille de croissance canadienne Franklin Templeton
Portefeuille de croissance mondiale Franklin Templeton (*parts des séries A, F, I, O, R et T*)
Portefeuille de croissance maximale Franklin Templeton (*parts des séries A, F, I et O*)

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1100485

Décision n°: 2007-MC-1294

Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP

Visa pour le prospectus simplifié du 14 juin 2007 de Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP concernant le placement de débentures subordonnées à 5,691 %, venant à échéance le 21 juin 2067, d'un capital de 1 000 000 000 $, garanties pleinement et inconditionnellement sur une base subordonnée par Great-West Lifeco Inc..

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Courtier(s):
BMO Nesbitt Burns Inc.
Merrill Lynch Canada Inc.
Scotia Capitaux Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Casgrain & Compagnie limitée
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Morgan Stanley Canada Limitée
J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc.

Numéro de projet Sédar: 1116914

Décision n°: 2007-MC-1295

Groupe ADF Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 13 juin 2007 de Groupe ADF Inc. concernant le placement de 3 902 475 actions à droit de vote subalterne au prix de 3,50 $ l'action.

Le visa prend effet le 13 juin 2007.

Courtier(s):
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Valeurs Mobilières Northern Inc.
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115871

Décision n°: 2007-MC-1274

Groupe de Fonds Halcyon (Le)

Visa pour le prospectus simplifié du 11 juin 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds canadien opportuniste Hirsch Halcyon
Fonds de répartition tactique opportuniste Hirsch Halcyon

Le visa prend effet le 12 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1099709

Décision n°: 2007-MC-1284

Investissements Criterion

Visa pour le prospectus du 11 juin 2007 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie B, de catégorie D et de catégorie F de :

Criterion Diversified Commodities Currency Hedged Fund

Le visa prend effet le 18 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1095170

Décision n°: 2007-MC-1316

Paramount Energy Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 12 juin 2007 de Paramount Energy Trust concernant le placement de :

1. 23 517 500 reçus de souscription, représentant chacun le droit de recevoir une part de fiducie, au prix de 12,25 $ le reçu de souscription;

2. 75 000 000 $ de débentures subordonnées non garanties, prorogeables et convertibles à 6,50 %.

Le visa prend effet le 12 juin 2007.

Courtier(s):
BMO Nesbitt Burns Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Firstenergy Capital Corp.
Valeur Mobilières GMP Ltée
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Canaccord Capital Corporation
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee

Numéro de projet Sédar: 1115215

Décision n°: 2007-MC-1279

RuggedCom Inc.

Visa pour le prospectus du 14 juin 2007 de RuggedCom Inc. concernant le placement d'un maximum de 3 542 000 actions ordinaires au prix de 13,00 $ l'action.

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Courtier(s):
Valeurs Mobilières TD Inc.
Marchés des Capitaux Genuity
Corporation Canaccord Capital
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1100605

Décision n°: 2007-MC-1291

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds mutuels Renaissance Talvest

Visa pour la modification n° 2 du 8 juin 2007 du prospectus simplifié du 8 décembre 2006 concernant le placement de parts de catégories A et O de :

Fonds du marché monétaire canadien Renaissance

parts de catégories A et Plus de :

Fonds du marché monétaire Talvest

parts de catégories A et F de :

Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance

parts de catégories A, F et O de :

Fonds d'obligations canadiennes Renaissance
Fonds de revenu Talvest
Fonds d'obligations Talvest
Fonds d'obligations canadiennes à rendement réel Renaissance Talvest
Fonds d'Obligations à Haut Rendement Talvest
Fonds Global d'Obligations Talvest
Fonds de répartition tactique Renaissance
Fonds équilibré canadien Renaissance Talvest
Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance Talvest
Fonds Can. de Répartition d'Actif Talvest
Fonds Global de Répartition d'Actif Talvest
Fonds à Revenu Élevé Millénium Talvest Renaissance
Fonds à Revenu Élevé Millénium Talvest
Fonds canadien de sociétés à petite capitalisation Renaissance
Fonds de Dividendes Talvest
Fonds d'Actions Valeur Can. Talvest
Fonds de valeur de base canadien Renaissance Talvest
Fonds Can. Multigestion Talvest
Fonds d'Actions Can. de Croissance Talvest
Fonds Nouvelle Génération Millénium Talvest
Fonds d'Actions Can. à Faible Capitalisation Talvest
Fonds d'Actions « U.S. » Talvest
Fonds d'actions valeur américain Renaissance Talvest
Fonds de croissance international Renaissance
Fonds d'occasions mondiales Renaissance
Fonds de secteurs mondiaux Renaissance
Fonds Euro Renaissance
Fonds Chine Plus Talvest Renaissance
Fonds de marchés financiers en développement Renaissance
Fonds International d'Actions Talvest
Fonds Global d'Actions Talvest
Fonds Marchés Globaux Talvest
Fonds Global à Faible Capitalisation Talvest
Fonds Global Multigestion Talvest
Fonds Européen Talvest
Fonds Asiatique Talvest

Fonds Chine Plus Talvest
Fonds Global Sciences de la Santé Talvest Renaissance
Fonds Global Sciences de la Santé Talvest
Fonds Global de Ressources Talvest
Fonds Global Sciences et Technologie Talvest
Fonds des bons du Trésor canadiens Renaissance
Fonds de technologie mondiale Renaissance
Fonds d'actions de croissance américain Renaissance
Fonds d'actions valeur américain Renaissance

Cette modification est faite à la suite des fusions, dissolutions et changements de nom éventuels de certains Fonds et d'une réduction des frais de gestion pour deux des Fonds.

Le visa prend effet le 14 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1004292

Décision n°: 2007-MC-1298

O.P.C. AGF

Visa pour la modification n° 1 du 4 juin 2007 du prospectus simplifié du 20 avril 2007 concernant le placement de titres de la série OPC, de série D, de série F et de série O (à moins d'indication contraire) de :

Catégorie Croissance américaine AGF du Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée
Fonds canadien équilibré valeur véritable AGF (aussi série T)
Fonds canadien valeur véritable AGF
Fonds de titres canadiens AGF
Fonds revenu de dividendes diversifié AGF (aussi série T)
Fonds revenu de dividendes AGF
Catégorie d'actions européennes AGF du Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée
Catégorie d'actions mondiale AGF du Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée
Catégorie Panorama mondial AGF du Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée
Catégorie de titres internationaux AGF du Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée
Catégorie valeur internationale AGF du Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée
Fonds valeur internationale AGF
Fonds revenu mensuel élevé AGF (aussi série T)
Fonds mondial équilibré AGF

Cette modification est faite à la suite de la création de nouvelles séries de titres G et H pour ces Fonds.

Le visa prend effet le 18 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1066188

Décision n°: 2007-MC-1313

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Accord Minerals Corp.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 41 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 7 135 000 actions ordinaires au prix de 0,10 $ l'action. De plus, 713 500 options d'achat d'actions ordinaires émises à titre de rémunération.
Dates du placement :
Le 24 mai et 1er juin 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 4 juin 2007

Alexandria Minerals Corporation

Souscripteurs
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 188 souscripteurs hors Québec
Description du placement :
Placement de 12 783 750 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,32 $ l'unité et le placement de 9 637 119 unités accréditives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,38 $ l'unité. De plus, 1 300 088 options d'achat d'unités et d'options d'achat d'unités accréditives, émises à titre de rémunération.
Dates du placement :
Le 17 et 18 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 31 mai 2007

BTB Real Estate Investment Trust

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 23 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 144 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 18 055 000 parts de fiducie au prix de 2,55 $ la part.
Date du placement :
Le 15 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 24 mai 2007

China CITIC Bank Corporation Limited

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 36 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 607 000 actions ordinaires pour une valeur globale de 508 394,46 $.
Date du placement :
Le 27 avril 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 22 mai 2007

Continental Resources, Inc.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 50 000 actions ordinaires pour une valeur globale de 816 300 $.
Date du placement :
Le 14 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 28 mai 2007

Dynamic Fuel Systems Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :

Placement de 2 635 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,12 $ l'unité.
Date du placement :
Le 11 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 25 mai 2007

Energold Drilling Corp.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 23 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 6 830 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 2,20 $ l'unité. De plus, 478 100 options d'achat d'unités émises à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 15 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 25 mai 2007

EnerNOC, Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 70 500 actions ordinaires pour une valeur globale de 2 016 666,60 $.
Date du placement :
Le 17 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 1er juin 2007

Epsilon Energy Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 33 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 1 769 800 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 4 815 626 $. De plus, 17 000 bons de souscription émis à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 18 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :

Le 28 mai 2007

ExelTech Aerospace Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 15 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 39 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 48 000 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'une demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,30 $ l'unité. De plus, 4 800 000 options d'achat d'unités émises à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 15 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 22 mai 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de billets, pour une valeur globale de 8 373 892,56 $.
Date des placements :
Du 7 au 11 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 18 mai 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 29 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de billets, pour une valeur globale de 15 397 180,13 $.
Date des placements :
Du 14 au 18 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 mai 2007

Geodex Minerals Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 116 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 9 500 000 actions ordinaires accréditives, au prix de 1,00 $ l'action et de 1 725 000 actions ordinaires, au prix de 1,00 $ l'action. De plus, placement de 626 325 bons de souscription d'actions ordinaires, à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 18 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 28 mai 2007

Georgia Ventures Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 158 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 57 160 000 reçus de souscription, pour une valeur globale de 40 012 000 $ ainsi que de 3 429 600 bons de souscription, à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 9 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 mai 2007

HTI Ventures Corp.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 1 365 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,11 $ l'unité ainsi que de 82 000 bons de souscription, à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 3 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 14 mai 2007

Icon Industries Limited

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 10 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 3 383 554 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,90 $ l'unité.

Date du placement :
Le 18 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 mai 2007

JSC VTB Bank

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 1 000 000 de certificats d'actions étrangères, au prix de 10,56 $US le certificat.
Date du placement :
Le 16 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 28 mai 2007

Kobex Resources Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 12 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 129 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 9 890 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 2,85 $ l'unité.
Date du placement :
Le 11 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 18 mai 2007

Local TV Finance, LLC

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 2 500 billets de 1er rang à 9,25 % et 10 % échéant en 2015, pour une valeur globale de 250 000 $US.
Date du placement :
Le 2 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 mai 2007

McLaren Resources Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 20 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 1 164 836 actions ordinaires, au prix de 0,50 $ l'action ainsi que de 58 242 actions ordinaires, à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 16 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 28 mai 2007

Mines Dynacor Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 2 000 000 d'actions ordinaires à un prix de 0,65 $ l'action.
Date du placement :
Le 14 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.30 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 mai 2007

Olivut Resources Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 49 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 4 600 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,75 $ l'unité ainsi que de 322 000 bons de souscription, à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 14 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
2.24 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 25 mai 2007

Pacific North West Capital Corp.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :

Placement de 430 000 unités accréditives, chacune étant composée d'une action accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire et de 5 967 950 unités, chacune étant composée d'une action accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 $ l'unité.
Date du placement :
Le 1er juin 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 8 juin 2007

Pembroke Resources Corp.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 87 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 11 669 265 actions, au prix de 0,75 $ l'action.
Date du placement :
Le 10 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 12 juin 2007

Penfund Capital Fund III Limited Partnership

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 10 souscripteurs hors Québec
Description du placement :
Placement de 480 parts de société en commandite, au prix de 500 000 $ la part.
Date du placement :
Le 2 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 11 mai 2007

Red Maple Energy Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 27 souscripteurs hors Québec
Description du placement :
Placement de 4 400 000 actions ordinaires, au prix de 0,05 $ l'action et de 4 400 000 actions ordinaires au prix de 0,10 $ l'action.
Dates de placement :
Les 7et 8 mars 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :

Le 14 juin 2007

Redcliffe Exploration Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 142 souscripteurs hors Québec
Description du placement :
Placement de 7 833 334 actions accréditives, au prix de 0,90 $ l'action.
Date du placement :
Le 7 juin 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 15 juin 2007

Ressources Conway Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 74 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 4 228 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,25 $ l'action, de 2 072 000 actions ordinaires au prix de 0,15 $ l'action et de 4 186 000 bons de souscription d'actions ordinaires.
Date du placement :
Le 17 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 25 mai 2007

Ressources Explor Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 25 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 94 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 10 722 500 unités accréditives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire et le placement de 4 225 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, le tout pour une valeur globale de 2 989 500 $. De plus, 1 494 750 options d'achat d'unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, émises à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 23 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 mai 2007

Ressources Melkior inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 14 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 3 157 894 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,475 $ l'unité ainsi que de 315 789 unités, à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 8 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 18 mai 2007

Ressources Métanor inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 19 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 39 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 18 750 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,80 $ l'unité ainsi que de 1 406 250 bons de souscription, à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 16 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 24 mai 2007

Ressources Metco inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 1 314 933 actions ordinaires, pour une valeur globale de 158 975,34 $.
Date du placement :
Le 6 juin 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.14 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 15 juin 2007

Ressources Yorbeau Inc. (Les)

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès de 40 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 73 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 6 250 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,32 $ l'unité et de 6 412 500 actions accréditives, au prix de

0,40 $ l'action. De plus, 1 266 250 bons de souscription d'actions ordinaires ont été émis à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 6 juin 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 15 juin 2007

Royal Nickel Corporation

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 3 375 000 actions ordinaires, au prix de 1,00 $ l'action et de 5 000 000 d'actions accréditives, au prix de 1,15 $ l'action. De plus, 437 500 options ont été émises à titre de rémunération.
Dates du placement :
Les 31 mai et 1er juin 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 11 juin 2007

Sand Technology Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.
Description du placement :
Placement de 750 000 unités, chacune étant composée de 2 actions ordinaires et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,86 $ l'unité.
Date du placement :
Le 25 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 11 juin 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

BluMont Hirsch Long/Short Fund

Souscripteurs:
Les placements ont eu lieu auprès de 64 souscripteurs au Québec
Les placements ont eu lieu auprès de 107 souscripteurs hors Québec.
Description des placements :
Placement de 58 041,939 parts d'une valeur globale de 9 507 547 $.
Date des placements :
Janvier à décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106
Date du dépôt :

Le 1er février 2007

BluMont Hirsch Performance Fund

Souscripteurs:
Les placements ont eu lieu auprès de 77 souscripteurs au Québec
Les placements ont eu lieu auprès de 141 souscripteurs hors Québec.
Description des placements :
Placement de 551 073,629 parts d'une valeur globale de 13 725 369 $.
Date des placements :
Janvier à décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 1er février 2007

Kingwest Canadian Equity Portfolio

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
Description du placement :
Placement de 14 528,865 parts au prix de 13,7657 $ la part.
Date du placement :
31 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 12 juin 2007

Kingwest US Equity Portfolio

Souscripteur:
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
Description du placement :
Placement de 9 115,050 parts au prix de 17,5934 $ la part.
Dates du placement :
31 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 12 juin 2007

OCM Opportunities Fund VII (Cayman) Ltd.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement d'actions ordinaires d'une valeur globale de 250 000 000 $US.
Date du placement :
7 mars 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 13 juin 2007

OCM Opportunities Fund VII, L.P.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs hors Québec
Description du placement :
Placement de parts d'une valeur globale de 5 500 000 $US.
Date du placement :
7 mars 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 13 juin 2007

SICAV Magellan

Souscripteurs :
Le placements ont eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 54 188 actions de catégorie A d'une valeur globale de 95 120 045,06 $
Date du placement :
10 novembre et 8 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 12 juin 2007

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci- dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Caisses privées TBN

Vu la demande présentée par Trust Banque Nationale Inc. et Gestion de portefeuille Natcan Inc. (« les demandeurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 janvier 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser les Caisses privées TBN et les Fonds Natcan énumérés à l'Annexe A, de l'application des dispositions prévues au paragraphe 4) de l'article 267 du Règlement sur les valeurs mobilières, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 1] (le « Règlement »), quant au paiement des droits prévus à ce paragraphe relativement à la valeur globale des titres placés au cours de leur exercice financier auprès d'autres Caisses privées TBN et/ou d'autres Fonds Natcan dans le cadre d'une structure de fonds de fonds du même groupe (la « dispense demandée »);

vu le dédoublement des droits payables à l'Autorité qu'entraînerait l'application des dispositions prévues au paragraphe 4) de l'article 267 du Règlement concernant les placements effectués dans le cadre d'une structure de fonds de fonds du même groupe;

vu les représentations faites par les demandeurs;

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition suivante :

> la déclaration de placement avec dispense déposée conformément à la partie 6 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* devra divulguer clairement la valeur globale des titres placés par chaque Caisse privée TBN et chaque Fonds Natcan auprès d'autres Caisses privées TBN et autres Fonds Natcan.

La présente décision cessera d'avoir effet lors de l'entrée en vigueur de toute modification à la réglementation concernant les droits exigibles à la suite de placements effectués, conformément au régime de dispense prévu à la législation, par un organisme de placement collectif auprès d'un autre organisme de placement collectif du même groupe.

Fait à Montréal, le 19 juin 2007.

Louis Morisset
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2007-SMV-0053

Annexe A

Caisses privées TBN

Caisse privée « A » actions américaines TBN
Caisse privée « A » actions canadiennes TBN
Caisse privée « A » actions internationales TBN
Caisse privée « B » actions américaines TBN
Caisse privée « B » actions canadiennes TBN
Caisse privée « B » actions internationales TBN
Caisse privée actions de croissance TBN
Caisse privée actions privilégiées TBN
Caisse privée déviations tactiques TBN
Caisse privée fiducies et successions TBN
Caisse privée marché monétaire TBN
Caisse privée obligations à haut rendement TBN
Caisse privée obligations canadiennes court terme TBN
Caisse privée obligations canadiennes TBN
Caisse privée obligations corporatives TBN
Caisse privée obligations gouvernementales TBN
Fonds de couverture TBN
Caisse privée marchés émergents TBN
Caisse privée américaine diversifiée TBN

Et toute autre caisse privée TBN créée et gérée par Trust Banque Nationale Inc.

Fonds Natcan

Fonds de marché monétaire Natcan
Fonds d'obligations canadiennes Natcan
Fonds d'obligations corporatives Natcan
Fonds d'obligations à haut rendement Natcan
Fonds d'obligations canadiennes indicielle-plus Natcan
Fonds d'actions canadiennes Natcan
Fonds d'actions de petite capitalisation Natcan
Fonds d'actions canadiennes de valeur sociale Natcan
Fonds d'actions américaines Natcan
Fonds indiciel d'actions américaines Natcan
Fonds d'actions mondiales Natcan
Fonds d'actions internationales Natcan
Fonds gestion de devises Natcan
Fonds répartition d'actifs tactique Natcan
Fonds d'arbitrage horizon Natcan
Fonds d'opportunités de petite capitalisation Natcan
Fonds d'actions canadiennes de rendement absolu Natcan
Fonds de valeur à contre-courant Natcan
Fonds contra cyclique Natcan
Fonds fondamental Natcan
Fonds ressources stratégique Natcan
Fonds européen nouvel horizon Natcan
Fonds de crédit à rendement absolu Natcan
Fonds d'obligations univers corporatif Natcan
Fonds d'actions Momentum Mondial Natcan
Fonds Horizon à beta neutre Natcan
Fonds d'arbitrage d'obligations à court terme Natcan
Fonds asymétrique d'obligations Natcan
Fonds d'actions américaines de petite capitalisation Natcan
Fonds d'actions canadiennes de rendement absolu Natcan II
Fonds de crédit à rendement absolu Natcan II
Fonds contra cyclique Natcan II
Fonds de valeur à contre-courant Natcan II
Fonds fondamental Natcan II
Fonds d'arbitrage horizon Natcan II
Fonds Momentum Mondial Natcan II

Et tout autre Fonds Natcan créé et géré par Gestion de portefeuille Natcan Inc.

Deepwell Energy Services Trust

Vu la demande présentée par Deepwell Energy Services Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 juin 2007(la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'il entend déposer le ou vers le 8 juin 2007 à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus

soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Fait à Montréal, le 8 juin 2007.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1246

Dimensional Fund Advisors Canada Inc.

Vu la demande présentée par Dimensional Fund Advisors Canada Inc. (« Dimensional ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 avril 2007;

vu la demande présentée conformément à *l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 150, 263 et 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu les articles 2.1(1)(b), 2.2(1) et 5.2(b) du *Règlement 81-105 sur Les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la décision N° 2006-PDG-0138 ayant prise d'effet le 29 juin 2006;

vu les représentations faites par le demandeur.

En conséquence, l'Autorité dispense Dimensional de l'application des articles 2.1(1)(b), 2.2(1) et 5.2(b) du Règlement 81-105 de manière à permettre aux représentants de courtier en valeurs mobilières d'assister à ses conférences introductives et aux représentants autorisés par ce gérant de fonds d'assister à ses séminaires de formation.

La présente décision est valable pour les deux prochaines années et est prononcée aux motifs suivants :

1. Dimensional avisera le représentant qu'il doit assister à une conférence introductive en vue de devenir autorisé et qu'il pourra assister à un séminaire de formation lorsqu'il sera autorisé;

2. le représentant sera avisé par Dimensional que le courtier participant et son responsable de la conformité doivent donner un consentement écrit préalable avant qu'une invitation lui soit adressée;

3. le courtier participant décidera seul si le représentant peut assister à une conférence introductive ou à un séminaire de formation dispensé par Dimensional;

4. Dimensional exigera du représentant autorisé qu'il transmette à son client une déclaration écrite expliquant leur relation d'affaires.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 16 mai 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1061

Extendicare Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Extendicare Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 31 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 5 juin 2007 à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Fait à Montréal, le 4 juin 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1214

Holloway Lodging Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Holloway Lodging Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 31 mai 2007 à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Fait à Montréal, le 30 mai 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1180

Mines d'Or Visible Inc. (Les)

Vu la demande présentée par Les Mines d'Or Visible Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 juin 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'un maximum de 905 625 bons de souscription de rémunération au placeur pour compte, chaque bon permettant l'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,50 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de leur octroi (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 15 juin 2007.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1292

Technologies Sensio inc.

Vu la demande présentée par Technologies Sensio inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 mai 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'un maximum de 437 500 bons de souscription de rémunération au placeur pour compte dans le cadre d'un placement privé, chaque bon de

souscription permettant l'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,40 $ l'action, pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du placement (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 13 juin 2007.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1282

Urbana Corporation

Vu la demande présentée par Urbana Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 25 mai 2007 à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Fait à Montréal, le 24 mai 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1130

Urbana Corporation

Vu la demande présentée par Urbana Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 juin 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 6 juin 2007 :

1. les états financiers annuels consolidés comparatifs vérifiés pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005, ainsi que les notes y afférents et le rapport des vérificateurs s'y rapportant;

2. le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;

3. la notice annuelle révisée datée du 30 mars 2007 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;

à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Fait à Montréal, le 6 juin 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1228